



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXII)/16
18 mai 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-DEUXIEME SESSION
13 – 18 mai 2002
Bali, Indonésie

DECISION 2(XXXII)

GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIETE CIVILE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 9(XXVIII) sur le renforcement de la participation de membres de la société civile dans les activités pertinentes de l'OIBT, qui invitait à la création de groupes consultatifs à composition non limitée devant contribuer aux travaux du Conseil ;

Notant sa préoccupation que les avis des organisations de la société civile ne sont toujours pas bien représentés aux sessions du Conseil ;

Reconnaissant à sa juste valeur la contribution continue des organisations de la société civile à la formulation des directives OIBT, aux groupes d'experts, aux missions et à d'autres initiatives ;

Souhaitant accroître la participation et les apports des organisations de la société civile ;

Reconnaissant les contributions précieuses que le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) apporte à l'OIBT ;

Reconnaissant les contributions que les organisations de la société civile pourraient apporter à l'OIBT par le truchement de leur propre groupe consultatif ;

Accueillant avec satisfaction l'accord, intervenu durant la présente session du Conseil, par lequel des représentants d'organisations de la société civile se sont convenus de constituer un Groupe consultatif de la société civile (GCSC) ;

Décide de :

1. Inviter le GCSC à entamer ses activités au plus tôt ;
2. Autoriser le Directeur exécutif à rendre public le lancement du GCSC, par le biais du site internet de l'OIBT, de la revue *Actualités des forêts tropicales*, et d'autres méthodes, comme moyen de susciter une plus ample participation de la société civile au GCSC et à l'OIBT ;
3. Autoriser le Directeur exécutif à explorer avec le GCSC les perspectives de ses apports et de sa participation aux sessions du Conseil selon des modalités semblables à celles dont dispose le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) ;

4. Encourager le GCSC et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à collaborer à des activités, programmes et projets à l'appui du Plan d'action de Yokohama ;
5. Inviter le GCSC et le TAG à produire des exemples pilotes de collaboration entre les organisations de la société civile et les concessionnaires forestiers et l'industrie, et à réfléchir à la manière dont l'OIBT pourrait faciliter cette coopération sur le terrain ;
6. Inviter le GCSC à organiser une table-ronde, pertinente au Plan d'action de Yokohama, devant se tenir durant la trente-troisième session du Conseil ; et
7. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des Membres des contributions volontaires, à concurrence de 50 000,00 dollars US, dont la somme servira à faciliter la participation d'organisations de la société civile à la table-ronde du GCSC à la trente-troisième session du Conseil.

* * *